

BOUTEILLE DE GAZ A DOMICILE**PRESENTATION**

Le CCAS Maison des Aînés propose aux personnes âgées et/ou handicapées rencontrant des difficultés pour s'approvisionner en bouteille de gaz à leur domicile. L'intervention est assurée par convention par ANCRE Ressources dans le cadre d'un chantier d'insertion professionnelle. La gestion du service est suivie par le CCAS Maison des Aînés,

PUBLIC CONCERNE

Personnes âgées de 65 ans et plus ou en situation de handicap résidant sur la commune de manière stable et permanente sans solution autre pour se déplacer et transporter une bouteille de gaz du fournisseur à son domicile ou pour faire face aux frais de livraison à domicile

CONDITIONS et MODALITES D'ADMISSION

L'admission est validée après évaluation complète de la situation. Contacter le CCAS Maison des Aînés pour un rendez-vous téléphonique, messagerie ou visite à domicile. Présenter les pièces justificatives :

- Pièce d'identité
- Justificatif de résidence principale
- Coordonnées des personnes à prévenir en cas de besoin

En cas d'accord, l'admission au service démarre dès réception de la convention tripartite ANCRE Ressources-Bénéficiaire-CCAS Maison des Aînés datée et signée. Tout refus d'admission sera motivé par courrier du CCAS. L'admission au service est accordée pour une durée de 1 an à renouveler
En cas de changement de situation, le CCAS Maison des aînés pourra suspendre l'admission

FONCTIONNEMENT DU SERVICE**Demande d'intervention :**

- Contacter ANCRE Ressources 48 heures à l'avance
- ANCRE Ressources fixe un rendez-vous avec le bénéficiaire après vérification de l'admission au service

Déroulement de l'intervention :

- Déplacement au domicile de ANCRE Ressources
- Démontage de la bouteille de gaz vide
- Vérification de la validité du tuyau d'alimentation
- Vérification du joint d'étanchéité du détendeur
- Déplacement pour récupération d'une bouteille pleine
- Remplacement éventuel des accessoires défectueux (joint et tuyau)
- Remontage de la bouteille de gaz et essai

Créneaux d'intervention :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h sauf fermeture de 7 semaines . Le calendrier de fermetures est communiqué à l'avance au CCAS Maison des Aînés.

La bouteille de gaz est à régler par le bénéficiaire. Le service est gratuit (intervention ANCRE prise en charge par le CCAS)

Respect / comportement / impayés

Le règlement intérieur du CCAS Maison des aînés s'applique aux utilisateurs du service Bouteille de gaz
Chaque intervention effectuée sera enregistrée sur un carnet en trois exemplaires : 2 pour le CCAS et l'original laissé au bénéficiaire

ANCRE Ressources ne pourra être porté responsable des problèmes pouvant subvenir au domicile du bénéficiaire suite à son passage ni même d'accidents ou de dommages occasionnés à des tiers du fait de l'activité

CONTACT

CCAS Maison des Aînés : 04 75 96 60 51 / maisondesaines@mairie-sp3c.fr / 20 Bd St Vincent 26130 St Paul-3-Châteaux

www.ville-saintpaultroischateaux.fr

ANCRE Ressources : 04 75 04 76 91